

Débat sur la préparation de la loi-cadre sur la biodiversité.

Verbatim : discours d'ouverture de Françoise Dedieu-Casties, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées, en charge du Développement Durable.

La loi-cadre actuellement en vigueur date de 1976 – loi dite « Paysage ». Depuis cette date, les contextes naturels, paysagers et règlementaires ont évolués, évolution dûe notamment à l'expansion urbaine, à l'artificialisation des sols, à la consommation d'espaces, aux nouveaux outils de protection de la nature, aux transferts de compétences notamment pour les espaces protégés, à la perte de biodiversité.

Aujourd'hui, les structures intervenant dans le domaine de la protection de la nature sont diverses, les champs de compétence parfois imbriqués et les missions de chacune reste à clarifier. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre, dans le cadre de la feuille de route sur la transition écologique, a confié à Madame Delphine Batho la préparation d'une loi-cadre sur la biodiversité.

Le calendrier qui nous a été proposé est extrêmement tendu. Il rend donc l'exercice extrêmement difficile.

Nous avons tout tenté pour en retarder l'échéance. Martin Malvy est intervenu auprès de Delphine Batho. L'ARF a aussi engagé plusieurs démarches pour caler le calendrier de ce débat, en cohérence avec celui du débat sur la transition énergétique.

Le comité restreint de suivi du Grenelle avait souhaité aussi que l'on puisse l'aménager plus favorablement en tenant compte notamment de la période des vacances scolaires.

Nous savons toute l'importance de la concertation la plus large possible pour encadrer ce débat, la nécessaire mobilisation de tous les acteurs : que ce soit le monde agricole, le monde associatif, les gestionnaires d'espaces.

Votre présence nombreuse ce matin montre bien l'importance que vous accordez à ce débat : à la hauteur des enjeux qu'il représente et des attentes qu'il suscite.

Le gouvernement a confié aux services de l'Etat l'organisation des débats régionaux en lien avec les Conseils Régionaux. En Midi-Pyrénées, après avoir vainement essayé de « gagner quelques semaines », la Région s'est positionnée comme « facilitatrice » auprès des services de l'Etat, car nous sommes fermement convaincus de la nécessaire association des Régions aux réflexions à mener en matière de biodiversité.

Tout d'abord parce que nous copilotons avec l'Etat les travaux d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique auxquels nombre d'entre vous sont associés au titre du Comité Régional Trame Verte et Bleue. Ensuite, parce que, depuis 2007, la Région Midi-Pyrénées s'est dotée d'une stratégie régionale en faveur de la biodiversité, stratégie qui apporte un cadre cohérent à l'ensemble des interventions régionales tant en matière de préservation de la nature que d'éducation à la conservation de la biodiversité.

Notre stratégie comporte cinq axes :

- La préservation des territoires à fort enjeux patrimoniaux
- L'accompagnement des évolutions des paysages remarquables
- La connaissance scientifique sur le patrimoine culturel
- La coordination et la mutualisation des compétences
- La gestion, la valorisation et l'ouverture au public des espaces naturels protégés

Dans ce cadre, nous soutenons les projets portés par les partenaires associatifs et par les acteurs locaux, autour de :

- La connaissance
 - o Inventaire des zones humides

- Connaissance des espèces remarquables
- Atlas de répartition des espèces et habitats
- De la préservation et de la gestion d'habitats naturels patrimoniaux (milieux secs, zones humides, vieilles forêts)
- La préservation ou reconstitution de paysages supports de biodiversité (haies champêtres, mares, pelouses et milieux ouverts, atlas et chartes paysagères)
- Et bien sûr, autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable avec la préservation de la biodiversité.

Enfin, parce que de nombreux dossiers portés, avec d'autres acteurs, par la Région montrent notre engagement :

- La création des RNR (depuis 2002)
- L'initiative de la création des PNR
- Le SRCE, outil d'aménagement en faveur de la biodiversité
- La réintroduction du bouquetin dans les Pyrénées
- La mission d'observation sur la biodiversité en Midi-Pyrénées avec, en préfiguration un observatoire régional de la biodiversité.

Malgré les difficultés, les interrogations, les espoirs et les attentes, nous tous ici, fortement impliqués dans la problématique, à la recherche d'une organisation globale plus efficiente, à la recherche d'une cohérence entre les différents niveaux et les différentes instances, nous tous, parties prenantes proposeront en conclusion de cette journée de travail des réponses, des propositions en matière de :

- Lisibilité des différentes politiques
- Attributions à confier à la nouvelle agence
- Police de la nature des paysages
- Cartographie, d'outils de priorités, de moyens

Bon travail à tous.